

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 novembre 2015**

Objet : Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six novembre, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Vincent TURPINAT
Mr Jean-Marie BOST
Mr Yves RAYMONDAUD
Mme Hélène FAIVRE
Mme Hélène ROME
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE
Mr Christian HANUS
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)
Mr Michel JAULIN

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Conseillère Départementale Corrèze
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :

Afin de déployer des câbles optiques sur les infrastructures aériennes de distribution de l'électricité, il est nécessaire de conventionner avec d'une part, ERDF (gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité), et d'autre part, l'AODE, Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (le syndicat de la Diège sur sa zone d'intervention; la Fédération Départementale d'Electricité de la Corrèze sur sa zone d'intervention ; le Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse ; le Syndicat Energie Haute-Vienne).

La convention quadripartite à signer est la déclinaison locale de la convention nationale type, validée par la FNCCR et ERDF en mars 2015.

Les délégués du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- de donner autorisation au Président pour signer les quatre conventions quadripartites sur la base de la convention type ci-jointe
- de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à cette opération.

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

